ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2023/08

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 25 avril 2023. Sa composition était la suivante :

Président :	Basile Bischoff [PLR+ID]
Rapporteur :	Cédric Weissert [UDC]
Membres :	Pierre Dufay de Lavallaz, Guillaume Leuba [Les Vert.e.s] Pavle Velkov, Nader Donzel [FORUM] Rémy Enga Luye, Jean-Paul Dudt [PSIG] Eric Darbellay [PLR + ID] Patrick Francheboud [FORUM] - Excusé

La commission remercie les présences de MM. Christian Maeder (Syndic), Germain Schaffner (Municipal) ainsi que de M. Claude Salzmann (Boursier communal) et Axel Noverraz (Chef de service)

Un commissaire apprécie et salue la démarche de la Municipalité d'indiquer toutes les dépenses connues dans ces crédits complémentaires plutôt que, comme les années précédentes, d'en ajouter dans les comptes sous forme de dépassement sans plus de détail. Il trouve néanmoins la lecture un peu difficile, il manque selon lui le dicastère pour mieux s'y retrouver. Il aimerait aussi que chaque ligne soit numérotée afin de faciliter les interventions lors du conseil.

La commission passe ensuite en revue chaque compte concerné par une modification de la somme budgétisée et pose des questions aux comptes ci-dessous :

Page 1/13

Compte 130.3011

Question : Quand débute le contrat de la personne supplémentaire engagée ?
Réponse : Son contrat débute au 01.09.2023

Un commissaire s'étonne qu'il y ait autant d'augmentation d'EPT dans le cadre des crédits complémentaires par rapport aux autres années. Il souhaite savoir quel a été le processus ayant amené à cela. Le Syndic confirme qu'à l'avenir il faudra s'attendre à des processus similaires. La Municipalité est arrivée au constat qu'il manque du personnel et que cela implique une surcharge sur les équipes. Il a donc été décidé de faire quelques adaptations dans certains services en attendant la fin de l'analyse fonctionnelle complète par service demandée par la Municipalité et qui est à bout touchant. M. le Syndic indique également que le personnel communal est dans la moyenne basse pour une commune de 13'000 habitants comparée à des communes de taille similaire. M. Noverraz indique également que certains engagements se justifient en cours d'année car ils sont liés au calendrier scolaire càd au début de l'année scolaire en août. Il n'est pas toujours possible d'anticiper cela dans le budget.

Un commissaire trouverait utile que l'onglet justification du tableau soit plus développé comme dans le cas du **compte 130.3011** où il n'est fait mention que de la décision municipale du 6 mars 2023.

Compte 130.3080

Question : Quelle est la répartition de l'excédent de charges de CHF 10'000.- entre l'EVAM et le Low Tech ?
Réponse : La répartition n'est pas encore connue à ce stade

Compte 130.3092

Question : Quelles sont les raisons d'une telle augmentation de charge ?
Réponse : le surcoût est dû au fait que la commune a donné un mandat à l'externe pour la recherche du chef du service des bâtiments. Vu le nombre de postes actuellement ouverts (27 à ce jour), il a été jugé préférable de passer via un mandat externe pour ce poste précis. Il est précisé également qu'un mandat externe permet d'avoir accès à plus de candidats vu le portfolio à disposition de ce type de « chasseurs de talents ». Le total des charges pour ce poste, désormais fixé à CHF 45'000.- comprend le mandat externe (CHF 20'000.-) mais également les frais de recherches internes habituels (CHF 25'000.-)

Compte 152.3170

Question : Pourquoi les frais de réception n'ont-ils pas pu être anticipés au budget ?
Réponse : Il s'agit d'un oubli du service concerné

Compte 152.3653

Question : Quelle est la justification de ce nouveau compte ?
Réponse : Ce nouveau compte est destiné à un don dans le domaine de la littérature qui n'a pas encore été communiqué à ce jour

Compte 171.4272

Question : A quoi correspondent les CHF 12'000.- d'excédents de revenus ?
Réponse : C'est une augmentation de la redevance perçue par la commune

Compte 190.3151.05

Question : Est-ce que les tests de sécurité mentionnés seront annuels ou uniques ?
Réponse : Ces tests seront annuels et seront confiés à un mandat externe.

Compte 190.3151.06

Question : A quelle date le vote électronique rentrera en vigueur ?
Réponse : Sa mise en œuvre est probablement prévue pour septembre s'il est accepté aux crédits complémentaires.

Page 3/13

Compte 190.3182

Question Pour quelles raisons la commune a-t-elle besoin de 10Gbps ?
Réponse : Monsieur le boursier répond qu'il est nécessaire d'avoir cette capacité vu les 135 postes détenus par la commune et ceci pour mieux répartir les bandes passantes. Il est à noter aussi que la performance augmente de plus de 10x mais que le prix, lui, ne suit pas cette même augmentation. Cela améliorera la qualité et la productivité des employés communaux.

Compte 190.3188.02

Question : Quelles sont les raisons pour lesquelles le prix du logiciel est indexé au nombre d'habitants ?
Réponse : Il est confirmé par le boursier que le contrat prévoit une adaptation du tarif en lien avec le nombre d'habitants mais que comme le contrat est ancien et qu'il était partagé avec la commune de Renens par le passé, l'adaptation n'avait pas été effectuée. Récemment il a été demandé une somme rétroactive pour les années 2010 à 2022, la commune a négocié un prix de 21'800 au lieu des près de CHF 80'000.- initialement demandés.

Compte 190.3189.03

Question : Quelles ont été les raisons du changement de solution de gestion ?
Réponse : M. Schaffner confirme que la mise à jour réalisée par le fournisseur actuel ne répondait plus aux exigences de la commune, des fonctionnalités importantes ne figuraient plus dans la mise à jour. Il a donc été décidé d'aller sur un nouveau système plus efficient, utilisé par de nombreuses communes et qui a un coût similaire à la version actuelle

Page 4/13

Compte 300.3011

Question : Quelle est la durée de travail du futur délégué à la transition énergétique ?
Réponse : L'engagement sera de 80 à 100 % (à définir) avec un début d'engagement cet été

Question : Quelle est la raison de cet engagement car le plan climat est peu clair là-dessus ?
Réponse : M. le Syndic confirme que son cahier des charges est clair et qu'il suit les besoins liés au plan climat. Ses attributions sont listées pour chaque service.

Page 5/13

Compte 300.3141

Question : Quels sont les justifications de ce compte sachant qu'il existe le compte 300.3113 qui concerne spécifiquement les achats pour manifestation ?
Réponse : M. le boursier confirme que cela aurait dû être inclus au compte 300.3113 et que ça aurait été effectivement plus logique.

Compte 310.3121

Question : Doit-on comprendre que l'on paie l'eau alors que ce n'était pas le cas avant ?
Réponse : Elle était déjà facturée avant mais inclue dans le compteur de l'immeuble, désormais il y a un compteur individuel .

Question : Si le coût était auparavant inclus dans le bâtiment, la pose d'un compteur individuel devrait inclure une baisse équivalente dans le compteur d'achat d'eau du bâtiment Mon Repos ?
Réponse : Il s'agit effectivement d'un oubli du SBED. Il faut effectivement diminuer le compte 351.3121 en tenant compte des consommations des autres bâtiments (CTC et Hôtel de ville). Il s'agit d'un compte commun. Ce montant sera corrigé lors de l'établissement du prochain budget.

Compte 310.3147

Question : Quel est le lieu exact mentionné comme secteur Nord ?
Réponse : Il s'agit de la zone du pont sur la venoge vers Conforama. Le but de cette réfection est de consolider les berges afin de pouvoir y passer par tous les temps.

Compte 351.3141.03
Mention d'une petite coquille, il faut lire potable au lieu de portable dans le descriptif

Page 6/13

Compte 420.3116

Question : A quel endroit exact sera situé cet abri et sous quelle forme ?
Réponse : Il sera installé en bas du Chemin de la Raye. Il sera construit avec des matériaux durables, c'est une des raisons de son coût plus onéreux. Il pourra accueillir entre 15 et 20 vélos.

Remarque : Un commissaire fait remarquer néanmoins que l'on rajoute de l'argent pour ces abris alors qu'ils sont déjà peu utilisés à l'image de celui au Pontet.

Page 7/13

Compte 430.3114

Remarque : Un commissaire est satisfait du remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Compte 431.3143.04

Question : Quelles sont les raisons de l'augmentation constante de ce poste ?
Réponse : M. Schaffner confirme que l'adaptation est annuelle et qu'il y a eu une augmentation sur le prix de l'entretien des luminaires LED par les SIE.

Remarque : Un commissaire s'étonne néanmoins d'une telle hausse pour un contrat d'entretien en une année seulement.

Compte 440.3145

Question : Est-il possible d'avoir plus de détails sur cet investissement ?
Réponse : Il s'agit de la création d'un parc canin avec la pose, entre autre, d'une clôture afin que les chiens puissent courir sans laisse en sécurité, ce qui n'est que peu possible ailleurs sur la commune. Il est rappelé par le Syndic que l'impôt sur les chiens rapporte environ 45'000.- par an, l'impôt perçu finance donc facilement ce coût

Compte 500.3185

Question : Quelles sont les raisons d'une telle augmentation ?
Réponse : Les CHF 10'000.- prévus au budget 2023 sont pour les frais de base, le coût supplémentaire de CHF 25'000.- est destiné à l'étude participative pour le plan de mobilité scolaire. Ce plan de mobilité permet d'analyser le mode de fonctionnement de la mobilité des élèves, des parents et des enseignants. Il est confirmé que l'année prochaine le fonds reviendra à CHF 10'000.-

Page 8/13

Compte 503.3112

Question : Est-ce que ces travaux sont urgents au point de les mettre dans les crédits complémentaires ?
Réponse : Il est confirmé par M. Noverraz que les lignes de démarcation sont très usées et qu'il était nécessaire de les remplacer. Dans le cadre de ce remplacement la commune va profiter de renouveler certains matériaux du bassin de natation.

Remarque : Le commissaire trouve que cela aurait pu être prévisible au budget.

Compte 503.3124

Question : Qui décide de l'augmentation ?
Réponse : C'est ECUCAD SA qui l'adapte en fonction actuellement du prix du gaz puis dans le futur par le prix du bois.

Compte 503.3141.02

Question : Est-ce que les frais de raccordement auraient pu être prévus au budget ?
Réponse : M. le Syndic répond par la négative. Il n'était pas prévu de se raccorder aussi rapidement.

Comptes 503.3141.08/09/10

Question : Pourquoi les contrôles OIBT des trois comptes n'ont-ils pas pu être prévus au budget vu qu'ils sont censés être prévu à l'avance ?
Réponse : Les contrôles sont connus à l'avance. Les bâtiments publics tels que les écoles se font tous les 5 ans. Le fait que ces montants n'ont pas été inscrits au budget est dû à une mauvaise interprétation du tableau de bord des suivis électriques.

Page 10/13

Compte 540.3522

Question : La baisse inclus-t-elle une réduction des prestations ?
Réponse : M. le Syndic confirme qu'il s'agit d'un redécoupage territorial et c'est la raison de la diminution de notre coût. Il n'y aura aucune réduction des prestations.

Page 11/13

Compte 711.3655.22

Question : Quels sont les raisons de l'augmentation des coûts ?
Réponse : M. le Syndic confirme que ce sont les besoins qui augmentent et donc les coûts suivent la même tendance.

Compte 712.3665.03

Question : Quel est le nombre de bénéficiaire PC ?
Réponse : Il y a actuellement 545 bénéficiaires PC, soit 220 de plus portés à notre connaissance par rapport à 2022. Il faut savoir que, depuis la fin de l'année passée, le Service reçoit un fichier de la part de l'Agence d'assurances sociales (AAS) permettant enfin un contact direct auprès des bénéficiaires PC.
Auparavant l'AAS donnait une information uniquement aux nouveaux bénéficiaires qui devaient ensuite faire valoir leurs droits auprès de notre service ce qui n'était pas satisfaisant.
Bien que finalement certains ne réclament pas leurs bons de repas, seuls 287 l'ont fait à ce jour, une augmentation importante des retraits a néanmoins été constatée, certainement également liée à la situation économique actuelle.

Remarques générales

Un commissaire mentionne que le budget est déficitaire et le sera d'autant plus avec ces crédits complémentaires. Il mentionne qu'il faudra peut-être à l'avenir penser à faire attention aux dépenses. Un autre commissaire propose quant à lui de réfléchir à une hausse d'impôts.

Un autre commissaire rappelle aussi le coût supplémentaire dans les comptes communaux de l'adaptation des salaires communaux. Au budget se sont 3% qui ont été prévus alors qu'en finalité l'inflation s'est portée à 3.25 %, il mentionne néanmoins être très favorable à cette augmentation.

Remarque de l'ensemble de la COFIN

La commission des finances souhaiterait à l'avenir que toutes les dépenses considérées comme prévisibles puissent être insérées au budget et non via les crédits complémentaires.

ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2023/08

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

Vœu :

La commission émet le vœu de recevoir un tableau comparatif des EPT de notre commune vis-à-vis des communes de notre district ainsi que de celles de taille comparable dans le canton et ceci d'ici au prochain budget.

CONCLUSION

Après délibération, c'est avec 3 oui, 0 non et 6 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/08 tel que présenté.

Information complémentaire

Le nombre élevé d'abstentions est motivé par deux raisons principales, pour les uns par le nombre élevé d'EPT prévus dans ces crédits complémentaires alors que plusieurs d'entre eux auraient pu être inclus au budget. Pour d'autres par le manque d'éléments analytiques présentés justifiant la demande de plusieurs crédits complémentaires.

Ecublens, le 25 avril 2023

Le Président	Le Rapporteur
Basile Bischoff	Cédric Weissert